

La requalification des grands ensembles

En 1962, date de son indépendance, l'Algérie reprend en main la gestion de son territoire après 132 années de politique coloniale ségrégative marquée par un déséquilibre entre les principales villes (Alger, Oran, Constantine, Annaba) et leurs immenses hinterlands, et entre la capitale et le reste des villes.

La récupération du patrimoine bâti, survenue suite au départ massif des colons, — certes, atténuera le déficit en matière de logements et de services ressenti auprès de la population autochtone — redonnera une dimension généralisée au phénomène de l'exode rural au point de porter le déséquilibre régional à une situation pratiquement identique à la précédente.

Les questions relatives à l'équilibre territorial et au logement seront désormais les deux préoccupations qui mobiliseront les pouvoirs et orienteront toutes les stratégies de développement élaborées jusqu'à ce jour.

Devant la demande croissante en logements, de plus en plus pressante en raison d'un taux de croissance de la population des plus élevés dans le monde, et la carence des moyens aussi bien humains (techniciens) que techniques et technologiques consacrés au bâtiment, les pouvoirs compétents seront contraints de rechercher des solutions appropriées à la mesure des potentialités financières et à l'exigence des échéances imposées par la teneur de la crise. L'appel à des bureaux d'études et entreprises étrangers devient inévitable.

En outre, la masse considérable de logements à construire, dans un climat dominé par la volonté «révolutionnaire» de dépassement du déficit hérité à l'indépendance, pose le problème en terme exclusivement économique.

La rupture introduite dès l'occupation française d'Alger (1830) entre le type d'habitation citadine autochtone (maison à patio) et l'appartement (maison doublement orientée résultant de sa condition d'appartenance à l'immeuble) est désormais définitive: ce qui légitimera finalement l'adoption sans réserve des procédés élaborés en Europe suite à l'expérience acquise dans la reconstruction d'après la deuxième guerre mondiale.

Ainsi, depuis 30 ans, de 1962 à 1992, l'expansion des villes algériennes s'est réalisée par acoups irréguliers d'opérations de grande envergure, dessinant de grands ensembles à usage d'habitation n'ayant souvent de significatif que le toponyme: Cité des 1000 logements, Cité des 200 logements, ...etc.

Ces années d'édification intense, dominées par l'esprit de défi, ne sont pas marginales à l'histoire récente du pays: l'ultime expérience accomplie par l'Algérie remonte à la veille de l'indépendance, au fameux programme de reconquête connu sous

le nom de Plan de Constantine.

Ce plan d'urgence, bien que élaboré par l'occupant français durant la dernière phase décisive de la guerre de libération, témoigne, à travers le «coup de volant» désespéré donné par l'idéologie coloniale — épuisée par les revendications sociales et indépendantiste internes et la nouvelle et grandissante conscience de décolonisation mûrie sur les décombres de la deuxième guerre mondiale —, non seulement de la fin du cycle du colonialisme mais surtout de l'amorce d'un modèle de production de l'habitat qui resurgira souvent dans les moments difficiles de la crise de logements. Cependant, les intentions du Plan de Constantine nourrissaient l'espoir, en opérant une mutation radicale, de vis à vis déjà trop compromis par la ségrégation, d'introduire la domination à distance, invisible et efficace: une série d'opérations isolées et vêtues du caractère «prestigieux» ont été essayées dans les régions les plus urbanisées de l'Algérie. Ainsi, seront légalisées ces architectures en «blocs», immenses réservoirs humains, sous les deux formes les plus courantes en «barres» (horizontales) ou en «tours» (hauteur) trouvant un écho dans les courants esthétiques modernes sensibles aux formes pures et abstraites.

L'idéologie du plan de Constantine est redevable à Le Corbusier.

Si le «Plan Voisin» de Paris (1925) et le projet pour l'urbanisation d'Alger («Obus» 1930-34) conçus par Le Corbusier n'ont pu voir le jour par la grâce des «conservateurs» sceptiques aux formes inhabituelles, il n'en demeure pas moins que la vision de celui-ci, alimentera et légitimera le point de vue du Plan de Constantine en donnant une assurance vitale aux démiurges pour répondre à des attentes pressantes avec un minimum de moyens et en peu de temps.

Le caractère autonome de la conception en «blocs» (tours et barres) implantés selon une logique aveugle à la structure du tissu urbain, ignorant l'échelle humaine et prétendant véhiculer les avantages de l'efficacité fournis par la technique et la technologie au moyen de la production en série, procurera les arguments nécessaires et suffisants à la politique coloniale agonisante. La nature du problème impose le protagonisme de la figure du politique.

La monopolisation de la gestion urbaine et du devenir des villes par le pouvoir politique affectera le rapport tripartite, jusque là équilibré, entre le maître d'oeuvre, le maître de l'ouvrage et l'utilisateur¹. Ainsi, le nombre et la variété des interlocuteurs, déjà réduite au 19^{ème} siècle par l'introduction de l'immeuble, subiront une autre baisse vertigineuse dans la solution des grands ensembles.

Pour des raisons analogues, d'urgence, le recyclage des conquêtes du Mouvement Moderne



TERRAIN VAGUE DU CENTRE DE LA CITÉ DESTINÉ POUR RECEVOIR LE PROJET

EDIFICES LINÉAIRES FRAGMENTAIRES



continuera à sous-tendre le choix pour les grands ensembles dans les périphéries de l'Algérie indépendante².

Le récent discours du chef du gouvernement (juin 1993), dans lequel était exposé le programme de développement à brève échéance en vue de surmonter l'actuelle crise économique et sociale, annonçait déjà — suite à la réaffirmation d'accroître les capacités de production de logements — la «caducité» des grands ensembles et de leur démolition dans les années à venir. Il s'agit d'une réalité construite dont il est difficile d'admettre l'état «provisoire», connaissant l'envergure de son impact sur les villes Algériennes.

Ce point de vue semble reprendre le processus de la production du bâti ayant caractérisé le continent européen entre la seconde guerre mondiale et la période d'épanouissement économique.

A l'instant, pendant que la France détruit ses monstres, en Algérie on continue à les considérer comme solution performante à l'imposante demande en logements. Une question de taille mérite d'être posée et à laquelle il faudrait trouver une réponse dans l'immédiat.

Vue la masse considérable des cités réalisées et en voie de réalisation, est-il possible d'envisager pour les décennies à venir (au plus, 50 ans: temps correspondant au renouvellement d'une génération) les moyens financiers et techniques de gestion et production architecturales et urbanistiques, nécessaires et aptes à garantir une substitution sans douleur?

L'analogie faite avec le continent européen semble inappropriée car il est difficile, voire impossible, de déceler des indicateurs à même de garantir une telle prévision.

Il serait plus judicieux, réaliste, de prévoir dans l'immédiat des rectificatifs raisonnables dans les futurs projets et de tenter parallèlement l'organisation des ensembles existants selon une logique qui tiendrait compte des caractères propres au contexte urbain en minimisant les actions visant la démolition. On est convaincu que ces opérations n'ont rien de provisoires et qu'elles sont condamnées à durer.

Telle est donc la conviction avec laquelle il faudrait investir la réalité construite algérienne, et tel est le critère qui devrait guider les projets consacrés à l'habitat.

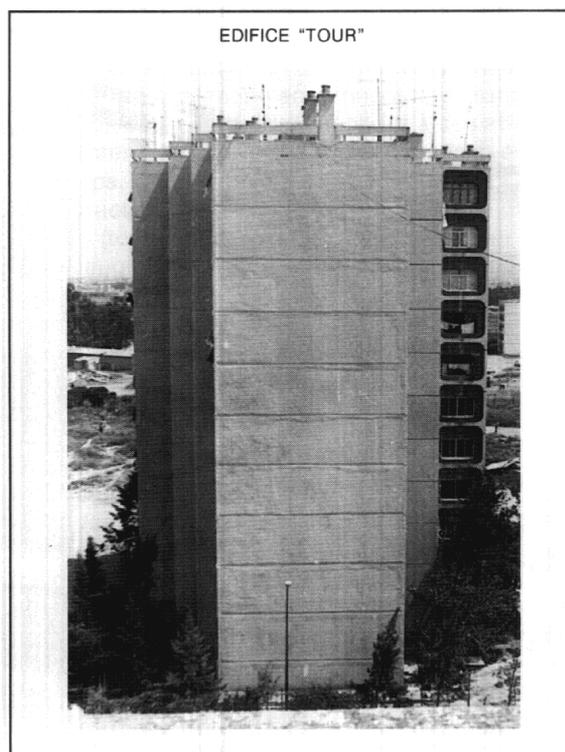
A l'esprit qui a présidé à l'urbanisation planifiée pratiquée durant les quatre dernières décennies, il faut confronter le rôle actuel du secteur de la formation des architectes-urbanistes.

Actuellement, l'interdépendance nécessaire et évidente entre les deux cadres complémentaires, professionnel et de formation, bien que reconnue, ne se vérifie pas pleinement dans la réalité construite: l'école, cloisonnée dans un statut res-

trictif de «fabrique en série» d'opérateurs de la conception, établit avec le secteur de la production du bâti une relation de dépendance à sens unique à travers l'imposition d'une façon inopérante de voir et de faire l'architecture. En effet, l'école met sur le marché un modèle d'architectes (donc d'architecture) de plus en plus abstrait et étranger à la réalité. La cause première est à rechercher dans le rôle de l'enseignant et surtout à l'intérieur de son statut culturel et administratif. Le système en vigueur refuse d'admettre l'enseignant en tant que tel, c'est-à-dire acteur dont le rôle est de transmettre le support théorique à l'étudiant afin d'offrir au secteur productif les moyens humains capables de contribuer à la prise en charge le projet dans un contexte réel.

Coupé de la réalité professionnelle, au nom d'une mesure motivée par la crainte de voir l'architecte-enseignant s'enliser dans les effets négatifs du cumul, au point de devenir promotrice implicite de l'inactivité et de la régression, l'enseignant sombre automatiquement dans un monde «idéalisé» (mais aussi idéalisant) où l'architecture a fini par ne répondre qu'à des critères esthétisants propres au système de valeurs codifiées dans le domaine des arts figuratifs.

En somme, la formation tend vers l'individualisa-



tion démesurée de la production architecturale et urbanistique, alors que le secteur opérationnel confirme son appartenance radicale au modèle du «Plan de Constantine». Ainsi, l'intérêt exclusif accordé à la rapidité d'exécution, la recherche de quantités construites majorées, la réduction des coûts de réalisation et la typification des études architecturales et urbanistiques mènent de fait à la négation des valeurs structurantes des tissus préexistants, et mettent en porte-à-faux l'architecte, singulièrement l'architecte algérien.

Le Gaur³, une expérience méritoire

En quoi l'expérience du GAUR peut-elle paraître intéressante au point de la porter à la divulgation?

Il faut avant tout replacer la question dans le cadre précédemment exposé qui dévoile le dos à dos du simulacre des institutions chargées de l'enseignement de l'Architecture et du technicisme distrait du secteur professionnel.

A cet effet le GAUR ambitionne, malgré les difficultés imposées par les règles du marché des «études» en cours en Algérie, intéressées exclusivement par le résultat formel et les délais extrêmement courts, de créer un lieu de réconciliation exemplaire en proposant, en tant que collectif de jeunes professionnels enthousiastes et courageux, des études de projets le plus possibles critiques et jouissant de la rigueur scientifique. C'est sous l'impulsion, malheureusement clandestine, de chercheurs universitaires éprouvés par leur condition d'hermites condamnés à dépérir dans l'enceinte des ateliers par la loi relative au cumul, que le GAUR, avec un haut niveau de conscience face aux risques de l'échec, définit sa ligne de conduite.

D'autre part, le projet ici présenté, qui a fait l'objet d'un concours, en juin 1991, pour l'aménagement des terrains restés vagues dans la partie centrale de l'ensemble des «unités de voisinage» constituant la «Cité du mai 1945» à Bab-Ezzouar, dans la périphérie algéroise, s'inscrit en ligne droite dans le débat modeste, mais ardu, induit par la crise de l'architecture de base en Algérie.

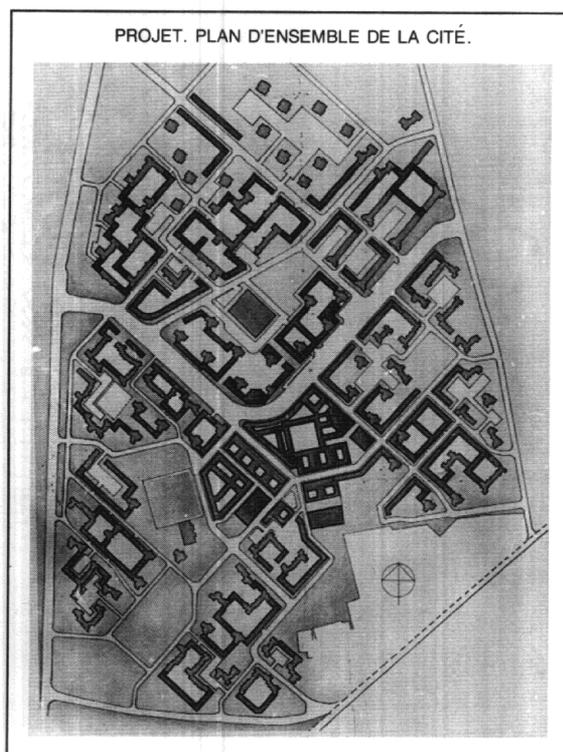
Convaincu de la motricité de la culture sur l'ensemble de l'environnement humanisé, le GAUR trouve dans la vision de la typologie processuelle⁴, à travers l'école muratorienne, et particulièrement dans la figure de Gianfranco Caniggia, un répondant théorique et un guide pratique pour l'amélioration aussi bien du cadre existant que de la production de l'habitat en Algérie.

Les principes théorico-philosophiques et la démarche méthodologique conséquente élaborés par l'école muratorienne sous la désignation de

«typologie processuelle», mais plus usuelle sous l'appellation de «méthode typo-morphologique», ne sont pas assumés avec la prétention de prescrire des réponses immédiates et exclusivement déterministes; car éminemment critique, ce point de vue fonde son système théorique sur une double considération:

- la construction de moyens d'analyse objectifs indissociables de la finalité visant l'intervention, selon un modèle proche de la réalité construite et doté d'un pouvoir dynamique capable d'agir sur ces mêmes moyens;
- l'encadrement de l'environnement bâti dans une vision phénoménologique qui considère l'aspect cumulatif de l'histoire à travers la succession de mutations des structures et de leur caractère conditionnant dans les éventuelles progressions ou régressions.

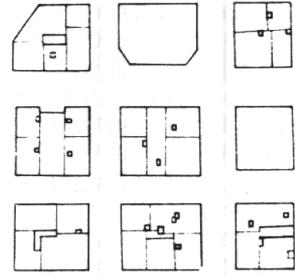
La modeste expérience du GAUR veut constituer une leçon — sans frontières — à l'application d'une méthode (de marque méditerranéenne) qui tire sa force de crédibilité et de validité de sa nature à rechercher «la solution du problème dans le problème lui-même», autrement dit, en tirant les données du projet (les programmes, les moyens techniques et technologiques, et les solutions spatiales) du contexte auquel il appartient et appartiendra.



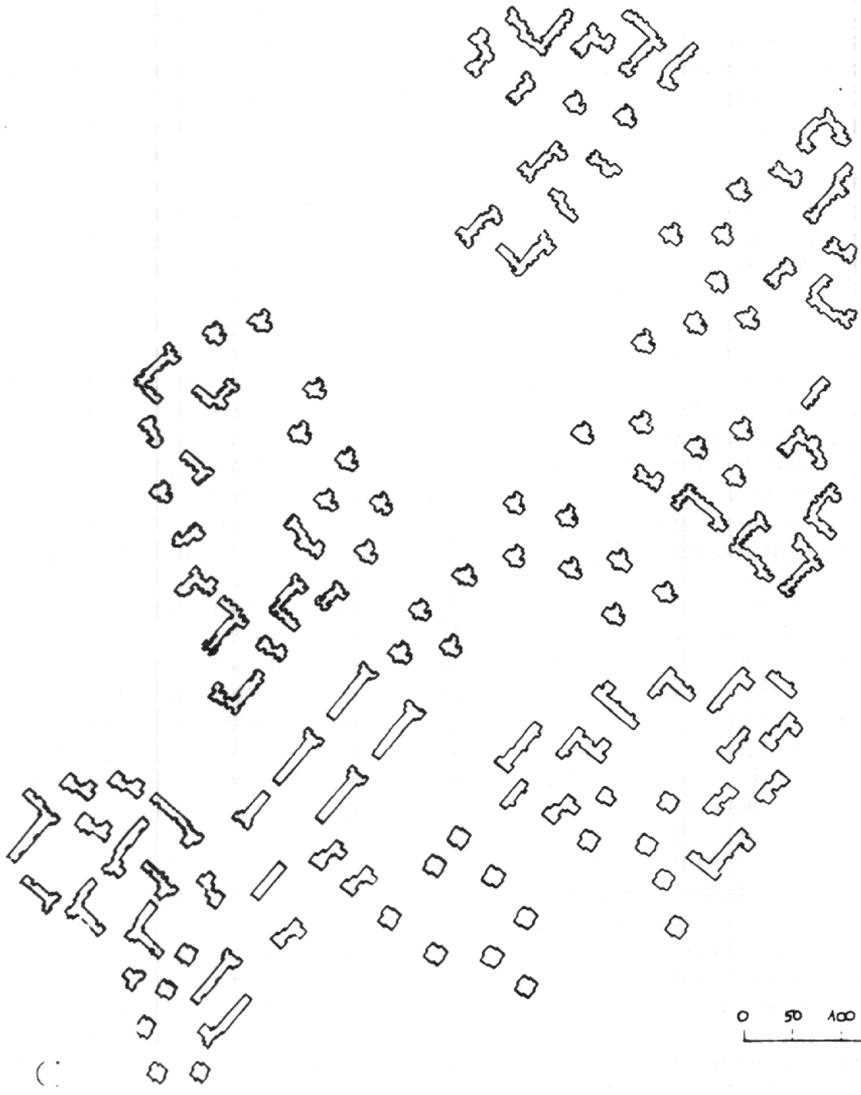
TISSUS COMPARÉS: A. LA CASBAH. B. LA VILLE COLONIALE. C. LA CITÉ DU MAI 1945 À BAB-EZZOUAR.



0 25 50 100



0 25 50 100



0 50 100 200

Le projet

Centre de quartier pour la «Cité du 8 mai 1945» à Bab-Ezzouar (Alger)

Architectes: Mohamed Dahmani, Hakim Hamak
Collaborateurs: Youba Assoul, Mohamed Belhaik, Hakim Kaddour, Leïla Ould Kablia

Consultants: Yassine Ouagueni, Mohamed Saidi
La genèse des solutions adoptées dans le projet prennent source de l'unanime condamnation adressée au modèle des grands ensembles ceinturant les villes algériennes.

Les arguments contestataires avancés, provenant de tous les milieux, aussi bien des techniciens (Architectes, ingénieurs, entrepreneurs, etc...) que des usagers ou des consommateurs indirect de l'espace, revêtent diverses formes mais convergent tous vers l'expression d'un malaise profond.

Les causes du handicap sont multiples: de l'échelle du logement à l'ensemble de la cité, des anomalies se déclarent avec éclat évident ou en sourdine nécessitant l'acuité de spécialiste pour les porter à la lumière du jour.

Ainsi, de visu, le schéma organisationnel, ponctué par des édifices monumentaux isolés, découle d'un choix motivé par le seul souci de mener à bien le chantier de réalisation. Il en résulte aujourd'hui non pas un quartier ordonné selon les exigences dictées par des comportements hiérarchisés qui assumeraient la qualité architecturale et urbanistique, dont seul *le tissu* serait le garant incontestable, mais un produit d'ensemble structuré selon une logique qui, paradoxalement, a pour fin la configuration physique des moyens utilisés dans la réalisation (grue, rails, etc...).

De toute évidence l'on constate l'absence totale de tissu dans ce mode d'implantation car trop inerte et étranger au mode commun d'habiter. Malgré les traces de murs aveugles de quelques façades d'immeubles qui les rendent potentiellement agrégables, la disposition des éléments construits n'obéit pas aux principes de l'association organique, contrairement à nos villes, aussi bien du nord que du sud, qui conservent encore le caractère d'un cadre physique cohérent et unitaire pouvant constituer, par la richesse de leurs valeurs urbaines, le référent incontestable.

Si à l'échelle de la région de Bab-Ezzouar nous sommes réconfortés par la présence d'une hiérarchie claire, représentée par le caractère linéaire et d'ordonnement des parcours — de la route nationale, axe portant à l'échelle du territoire, à la voie principale traversant la «Cité» et desservant de façon égale toutes les aires conséquentes, de sorte à constituer une centralité linéaire aux «unités de voisinage» — nous manifestons une grande réticence à la coupure brutale occasionnée par

l'abandon de cette continuité hiérarchique à l'intérieur de l'«unité de voisinage», pour ne reprendre qu'au seuil de l'habitation. Force est de constater que le logement, habitation actuelle, est conditionné par la configuration immuable de l'appartement.

Le désordre urbain trouve sa plus grande expression, au delà des effets pouvant apparaître à travers le surdimensionnement métropolitain, à l'intérieur de l'échelle de l'agrégat. Ceci témoigne de la nette renonciation à la reconduction des valeurs que les tissus anciens pourraient amener pour la requalification des espaces résidentiels urbains. La proposition globale du projet tente, justement, d'y remédier en introduisant des opérations de «cousure» visant la réintégration des unités bâties existantes parsemées dans un nouvel organisme, et cela grâce aux prédispositions latentes, déjà explicitées, que le site offre comme possibilités à la formation d'un cadre physique significatif et conforme au mode de cohabitation.

Cette opération de «cousure», réalisée par une série de petites interventions de colmatage, garantie aux unités de voisinage une meilleure organisation et permet également la possibilité de maintenir ou d'améliorer la capacité de répondre à la demande de logements en préservant les terres agricoles fortement menacées par le mode actuel d'entendre l'expansion.

En effet, en plus du programme communal, faisant l'objet du concours, qui préconise un centre de quartier doté d'équipements commerciaux, culturels, socio-éducatifs et administratifs, le projet de structuration, dilaté sur l'ensemble de la Cité, permet de porter, systématiquement, le nombre de logements existants (5000), édifiés dans leur majorité en tour de dix niveaux (R + 9), au double avec des édifices n'excédant pas les quatre étages. De plus, il faut comptabiliser 500 autres logements intégrés prévus dans le centre de quartier.

Les aires périphériques expressément non traitées dans le projet global constituent une réserve foncière destinée à recevoir, à l'échelle du quartier, des équipements d'accompagnement et éventuellement des habitations selon les besoins futurs de la commune.

Le centre de quartier

Placé à hauteur du coude principal de la voie portante des «unités de voisinage», le projet coïncide de fait avec le point le plus nodal de la cité.

La décision des autorités communales de programmer un centre de quartier en ce lieu confirme, en plus du choix judicieux du terrain, la nécessité de donner corps à une exigence incontournable.

ble par les dimensions de l'aire construite: centre et périphérie.

Le projet tente, dans le même esprit qui a soutenu les intentions du programme communal, de s'intégrer avec le maximum de respect à l'environnement immédiat et de renforcer les valeurs dominantes déjà en gestation dans la cité: Dès l'achèvement de la construction de la cité, des échoppes commerçantes improvisées ont émergé tout le long de la voie principale, avec une nette concentration dans la portion centrale du parcours. Cette attitude spontanée n'est pas des moins méritoires à prendre en considération, car déjà, en guise de confirmation réconfortante, ces mêmes baraques se consolident aujourd'hui légalement et architecturalement.

Une telle réalité, constituant la première manifestation du processus de transformation, nécessite une considération légitime en lui donnant une place prépondérante dans le projet. En effet, une série de bâtiments, préconisée par le projet, se développe linéairement en offrant des activités commerciales aux rez-de-chaussée et une suite de logements, et de services de bureaux aux étages.

L'occupation du terrain dégagé s'effectue par la conservation des deux voies latérales existantes et l'introduction d'une troisième voie oblique, amorcée au milieu du corps de bâtiment arqué. Cette dernière justifie son inclinaison à travers la prise en charge de la multi-directionnalité convergente au centre et imposée à différentes échelles. Une telle réorientation apparemment subite, mais explicite dans la nouvelle poste en construction, se manifeste comme étant le lieu de résolution des deux directions dominantes dans le découpage de la cité.

Il en résulte de la position médiane une valeur urbaine concrétisée architecturalement par une place régulière et unitaire autour de laquelle pivote des services et des logements proposés dans notre programme.

Toutefois, nonobstant la configuration articulée organiquement il est possible de disposer le projet en parties relativement autonomes permettant d'élaborer un phasage éventuel dans le programme de réalisation.

Yassine Ouagueni

¹ Pour les bouleversements introduits par l'idéologie du Plan de Constantine, voir J.J. Deluz Aperçu critique. L'urbanisme et l'architecture d'Alger. Alger 1988).

² La carence production de littérature inhérente à l'architecture et l'urbanisme, sévissant en Algérie depuis l'indépendance, est brillamment composée par une production journalistique de qualité fournie par les quotidiens nationaux.

Toutefois, s'agissant de la création de zones d'habitat urbaines nouvelles, nous citons la série de photocopies de Alberto Zucchelli, imprimés à l'EPAU, dont la démarche expressément didactique a permis sa large diffusion sur le territoire algérien avant de devenir un véritable Vad Mecum des bureaux d'études étatiques versés dans la planification.

Alberto Zucchelli, Introduction à l'urbanisme opérationnel et à la composition urbaine.

Cours d'urbanisme I, EPAU, 1976-1977.

³ Le Groupe Architecture, Urbanisme et Restauration (GAUR) active sous la direction de Mohamed Dahmani et Hakim Hamak.

L'intérêt qu'il accorde aux travaux de recherche dans le domaine de la «typologie processuelle» appliquée au territoire, la ville, le tissu et l'unité bâtie, actuellement en cours, menés par Quenza Hadji-Bougherira et Mohamed Saidi auprès de l'université de Blida, et Nadir Balahouane, Hatem Djehaba et Yassine Ouagueni à l'EPAU, témoigne du succès et de l'ampleur que les études d'analyse typologique des écoles italiennes reçoivent en Algérie.

⁴ Gianfranco Cannigia, Gian Luigi Maffei, Composizione architettonica e tipologia edilizia. 2^{ème} vol.: Il progetto nell'edilizia di base. Venise, 1984.

LA MAQUETTE DU PROJET.

